

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

AVIS

L'Echo Saumurois commencera, lundi prochain 11 juin, le grand feuilleton déjà annoncé, intitulé :

LA BARQUE ROUGE

PAR CH. SAINT-MARTIN

Ce roman intéressera vivement nos lecteurs. Il retrace, sous une forme très dramatique et mouvementée, tous les épisodes de la trop fameuse inondation de la vallée de la Loire, le 4 juin 1856, de commune en commune, depuis la Chapelle-Blanche, Chouzé-sur-Loire et Saumur, jusqu'à Trélazé et aux Ponts-de-Cé.

La trame romanesque, qui permet de suivre les progrès du fléau dont le souvenir est resté gravé dans la mémoire de tous les habitants de la Vallée, est elle-même d'un grand intérêt.

Nous croyons donc que tous nos lecteurs seront heureux de la publication de

LA BARQUE ROUGE

Le Comité conservateur de la Seine, qui a fait depuis 1884 toutes les élections politiques ou municipales sur le terrain neutre de la défense et de la conservation sociale, vient, après délibération, de prendre les résolutions suivantes, votées à l'unanimité :

1° Les Chambres étant saisies de propositions portant sur la révision intégrale de la Constitution, la question de la forme de gouvernement se trouve posée devant l'opinion publique. Tous les partis ont parlé. Tous ont fait connaître leurs préférences et formulé leurs prétentions. Les monarchistes ne peuvent être seuls à garder le silence. Le débat porté devant le Parlement leur a rendu le droit et leur impose le devoir de se prononcer.

Le Comité conservateur de la Seine se mettra, sous peu de jours, en communi-

tion avec le public pour faire connaître aux électeurs qui lui ont donné leur confiance en 1885 et 1887, vers quel but il entend se diriger et leur demander de marcher avec lui.

2° Le Comité, en prenant cette résolution, ne rompt pas les alliances qu'il a formées avec d'autres fractions de l'opinion conservatrice sur le terrain de la défense sociale. Il se borne à suivre l'exemple que lui ont donné ses alliés et à revendiquer pour lui le droit qu'ils se sont reconnu à eux-mêmes.

Le Comité conservateur de la Seine — dont la formation remonte au mois d'août 1884 — est présidé par M. Ferdinand Duval. Il se compose de M. Choppin, ancien préfet de police, de MM. Godelle et Calla, anciens députés de Paris, des conseillers municipaux de Paris appartenant à la minorité monarchiste, de membres de l'Institut tels que M. Camille Rousset et M. Vacherot, et des présidents et secrétaires des comités formés dans les vingt arrondissements de Paris et les cantons de la banlieue.

Rappelons que, depuis les élections de 1887, onze conservateurs siègent à l'Hôtel-de-Ville. Les monarchistes et les impérialistes avaient présenté des candidats en nombre à peu près égal. Deux impérialistes et neuf monarchistes ont été élus.

LA TAXE MILITAIRE

Hier, au Sénat, par 473 voix contre 84, le paragraphe 4, établissant la répartition de la taxe sur 25 années est adoptée malgré l'opposition de MM. Blavier et Buffet, qui veulent limiter la perception à la durée du service actif.

L'amendement sur l'article 5, dispensant les parents des insolubles d'être responsables des taxes, est renvoyé à la commission.

Sur l'article 9, M. Trarieux combat longuement la rétroactivité des taxés.

Le renvoi du paragraphe à la commission est repoussé par 469 voix contre 99.

Le Sénat adopte le principe par 470 voix contre 84.

Ainsi, les instituteurs et les séminaristes qui font un an de service paieront la taxe. Où prendront-ils l'argent? Les instituteurs ne gagnent pas grand-chose, les séminaristes ne gagnent rien du tout. Il y a parmi le peuple ignorant des villes un préjugé ridicule : on s'imagine que la soutane du curé est cousue d'or, et on en conclut que les séminaristes sont riches comme Crésus.

Les infirmes eux-mêmes ne sont pas exemptés de la taxe militaire, sauf ceux qui sont dans l'impossibilité absolue de travailler.

INFORMATIONS

Chaque fois que la Chambre décide de siéger exceptionnellement le vendredi ou le mercredi, il faut s'attendre à ce qu'elle ne soit pas en nombre. Hier, quand M. de la Forge ouvrait la séance, on comptait à peine 70 députés ; lorsqu'a commencé la discussion du régime des sucres, le nombre des membres présents atteignait au plus 140 ! Cela n'a pas empêché 513 votants de figurer au scrutin public demandé sur certains amendements au projet de la commission !

UNE NOUVELLE ANÉRIE OFFICIELLE

Il y a quelques jours, M. Floquet empruntait — sans en rien dire à personne — la péroraison d'un discours prononcé par Duveyrier au tribunal, en 1800 ; hier, il prononçait cette phrase solennelle :

« M. le général Boulanger, rappelez-vous qu'à votre âge Napoléon était mort. »

Nous ferons remarquer à M. Floquet que le député du Nord, étant né au mois d'avril 1837, n'est âgé que de 51 ans ; or, Napoléon I^{er} avait 52 ans quand il est mort à Longwood.

C'est une anérierie de plus à mettre à l'actif de M. Floquet.

Du reste, M. Floquet a eu un précurseur ; Henry Monnier n'a-t-il pas dit : « Si Bona-

parte était resté lieutenant d'artillerie, il ne serait pas mort à Sainte-Hélène. »

M^{re} le duc d'Aumale vient de donner des ordres pour l'achèvement du musée Condé, à Chantilly. De même il vient de faire part aux cinq Académies, qu'un jour par semaine leurs membres seraient admis à visiter le domaine et les collections dont il a doté l'Institut.

LE 4 JUILLET A PARIS

La commission d'organisation de la fête du 4 juillet à Paris a fixé le budget total de la fête à 548,000 fr.

Le clou de la fête sera un feu d'artifice qui coûtera 20,000 fr. et qui sera tiré sur la tour Eiffel, à 420 mètres d'altitude.

La mort du maréchal Lebœuf réduit à deux le nombre des maréchaux de France.

Les survivants sont : Le maréchal Canrobert, né le 27 juin 1809, nommé maréchal de France le 18 mars 1856, après la campagne de Crimée, et le maréchal de Mac-Mahon, né le 13 juin 1808, nommé maréchal de France le 5 juin 1859, après la campagne d'Italie.

On lit dans le Journal des Débats :

« On annonce que deux candidats ont été mis hors de composition du concours, écrit pour l'entrée à l'Ecole polytechnique, qui a eu lieu mardi, à la salle des Etats, au pavillon de Flore ; l'un et l'autre de ces jeunes gens ont été surpris se servant de notes qu'ils avaient apportées pour la composition de physique et de chimie. L'un d'eux est le fils de M. Laisant, député. »

UN SCANDALE

Le fils du ministre de la marine, M. Krantz, vient d'être nommé capitaine de frégate par un scandaleux passe-droit. Il ne venait que le 460^e sur la liste d'ancienneté des lieutenants de vaisseau.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ERMITE DU VAL D'ENGI

NOUVELLE

I

Au fond du val d'Engi, dans un repli de montagnes, formé par les Alpes d'Uri, vivait, il y a deux cents ans, un malheureux ermite.

Arrivé subitement, on ne sait d'où, caché dans cette retraite inaccessible, au milieu de rochers escarpés, ayant pour toute demeure une misérable cahute, à peine à l'abri des vents, il était resté là pendant quelque temps.

Personne ne le connaissait : il ne sortait jamais de son repaire ; une sorte de crainte superstitieuse avait retenu les habitants d'Engi et des alentours, et personne n'avait eu l'audace de pénétrer jusqu'à lui.

De son côté, le mystérieux ermite se tenait continuellement à l'écart et ne s'aventurait que la nuit, à la lueur des étoiles, pour errer, sombre, silencieux et mélancolique, parmi les collines et les hauteurs. De temps à autre, il s'arrêtait, se reposait quelques instants sur une pierre ou sur un tronc d'arbre, et, aux premières lueurs du jour, revenait lentement, du même pas, avec le même air sombre et triste, jusqu'à sa piteuse demeure.

Il devait y avoir, sans doute, un secret dans l'existence du solitaire. Sa taille élancée, ses grands yeux bleus, ses cheveux châteins tombant coquettement sur la nuque, sa moustache blonde, fine, ses mains de seigneur à la peau douce et blanche ; enfin son air distingué, la délicatesse et la grâce de ses mouvements, tout en lui annonçait qu'on avait sous les yeux un homme d'un certain rang, dont l'éducation avait été minutieusement soignée, et qui avait dû vivre, pendant un temps, dans une situation plus élevée et mieux choisie que son état actuel ne le donnait à penser.

Quelle était donc la cause de cet isolement ? Quelle faute, quel crime, quel remords pouvait donc torturer cette âme ?... Pourquoi, souvent, au milieu de ses promenades nocturnes, des sanglots entrecoupés s'étaient-ils échappés de son cœur ?... Pourquoi, enfin, s'était-il retiré, loin de ses semblables ?

Son air doux et bon, sa tristesse profonde, ses larmes, disaient que cet homme ne pouvait être un scélérat ou un assassin. Non, c'était une peine terrible ou une douleur amère ; c'était le découragement ou le désespoir qui, sans doute, lui avait fait abandonner tout à coup famille, amis et fortune.

II

Mais un soir d'hiver, assis près de son foyer, dans la mesure branlante que le vent faisait

trembler, l'ermite, morne et sombre, comme toujours, regardait, d'un œil distrait, la flamme capricieuse se tordre et s'élever vers le ciel. Les volutes de fumée semblaient jouer ensemble et courir l'une après l'autre ; le bois pétillait en chantant ; et, par intervalles, la flamme, semblable à un éclair, répandait dans l'appartement une clarté fugitive, en faisant ressortir les objets cachés dans l'ombre : d'un côté, un bahut de chêne, sur lequel se trouvait un pain entamé ; au milieu, une vieille table aux pieds inégaux ; dans un coin, quelques instruments aratoires ; et, tout au fond, une sorte de grabat couvert de paille et qui devait servir de lit.

Sur la table se trouvait une Bible, formant à elle seule toute la bibliothèque de l'exilé, et, au-dessus de la cheminée, un grand christ incrusté d'ivoire, seul ornement de la pauvre demeure, rappelait que jadis son propriétaire avait dû connaître la fortune et ses douceurs.

Tout cela, illuminé de temps à autre par la lumière du foyer, faisait un effet féérique : tantôt le bahut avec sa miche de pain ; tantôt le grabat, tantôt la vieille table, et tantôt aussi la figure mélancolique et douce du malheureux. Chaque chose, chaque objet, s'animait l'un après l'autre pour retomber ensuite dans la nuit quand la flamme diminuait.

Après être resté quelques instants rêveur,

l'ermite se leva, ouvrit le bahut et y prit une lampe qu'il alluma. Puis il approcha du foyer la vieille table, aux pieds chancelants, ouvrit la Bible et se mit à lire.

Ses yeux tombèrent sur le passage commençant par ces mots : « Qu'il vienne à moi, celui qui pleure !... » Il ne put continuer : son regard s'obscurcit, ses yeux se remplirent de larmes, et, prenant sa tête à deux mains, il éclata en sanglots.

III

Combien resta-t-il dans cette position ? Pendant combien de temps coulèrent ses larmes ? Il ne pourrait le dire lui-même.

Il pleura longtemps, longtemps ; mais, tout à coup, au milieu de ses sanglots, il entendit gémir à sa porte, que l'on heurtait du pied. Il se leva, s'essuya les yeux, et, s'étant approché, il demanda :

— Qui va là ?

— Ayez pitié, ô saint ermite, d'un malheureux égaré, qui souffre du froid et de la faim !... dit à la porte une voix tremblante.

Il ouvrit ; l'inconnu entra.

La vive lumière de la lampe que l'ermite tenait à la main lui fit fermer les yeux ; mais, au bout de quelques instants, il enveloppa d'un regard la cabane de son hôte, se signa devant le Christ et s'approcha lentement du feu.

Pendant ce temps, l'ermite disposait sur la

ARRESTATION D'UN ESPION ALLEMAND

On remarquait avant-hier dans l'après-midi, dit le *Parisien*, se promenant sur les fortifications près de la porte de Montreuil, un individu mis avec recherche, mais dont les allures paraissent suspectes à un officier. En effet, l'individu inspectait l'endroit avec attention, et, de temps en temps, écrivait sur un carnet.

L'officier appela deux gardiens de la paix. L'individu fut arrêté et trouvé porteur d'une somme assez rondelette et d'un portefeuille renfermant des croquis et des notes écrites en allemand.

A toutes les questions qu'on lui posa il ne répondit que par ces mots : « Je ne comprends pas. » Il fut impossible d'en tirer autre chose.

Le commissaire l'a fait immédiatement conduire au dépôt, et une enquête est faite pour savoir si c'est un espion allemand ou un malfaiteur qui cherche à cacher son identité.

INCIDENTS A LA FRONTIÈRE

Le préfet de Meurthe-et-Moselle a ouvert une enquête sur les faits suivants qui se sont passés samedi à la frontière.

Madame Mailfert, garde-barrière, se tenait à son poste lorsqu'une vingtaine de soldats allemands franchirent la frontière et pénétrèrent sur le territoire français d'une cinquantaine de mètres et demandèrent à madame Mailfert de cueillir des fleurs de France pour emporter à Metz.

Celle-ci refusa et les menaça d'appeler, avec sa corne, des soldats français qui se trouvaient dans le voisinage.

Les Allemands répondirent que les soldats français étaient bien loin. Ils n'insistèrent pas, du reste, et s'éloignèrent.

Deux d'entre eux, cependant, prirent une posture indécente, malgré la présence de M^{me} Mailfert et de ses deux petites filles.

La garde-barrière ne peut dire à quel corps appartiennent ces soldats.

L'enquête se poursuit.

L'incident de la frontière eut lieu près de Saint-Ail, petite commune située un peu au nord de la ligne ferrée de Metz à Conflans et Verdun. Le passage à niveau de Saint-Ail est à 50 mètres de la frontière.

Les dépêches de Nancy signalent d'ailleurs d'autres incidents analogues.

Il y a quelques jours, du côté de Badonvillers, un colonel allemand, en uniforme et à cheval, a été rencontré sur le territoire français par un douanier.

Dernièrement encore, un jeune soldat de la garnison de Colmar s'est présenté en armes à l'hôtel français de la Schlutz. Sur la frontière du côté de Briey, deux officiers allemands ont été également aperçus par les douaniers et reconduits à la frontière.

Les trains arrivent à Delle remplis de touristes anglais et américains. L'obligation du passeport pour pénétrer en Alsace-Lorraine cause aux chemins de fer allemands

un tort qui se chiffre chaque jour par des milliers de francs.

EN ALGERIE. — *Oran*, 8 juin. — A la suite d'une rixe survenue dans la soirée d'avant-hier, entre marins et israélites, il s'est produit une bagarre au cours de laquelle des coups de revolver ont été tirés sur les marins.

Un d'entre eux a été blessé et transporté à l'hôpital.

Le bruit court que si ce marin vient à mourir, l'élément militaire et civil fera, lors de l'enterrement, une manifestation antisémite.

LE MARIAGE DU DUC D'AOSTE

On télégraphie de Rome au *Journal des Débats* :

« La nouvelle du mariage du duc d'Aoste avec sa nièce, la princesse Lœtitia, fille du prince Napoléon, sera publiée, dit-on, dans trois ou quatre jours. Le Pape aurait fait quelques difficultés pour accorder la dispense, nécessaire à cause du degré de parenté, mais il paraît que, pendant le dernier et récent séjour du duc d'Aoste à Rome, on a pu vaincre la résistance du Saint-Père. Le duc d'Aoste a des sentiments très religieux et il ressemble plus sous ce rapport à Victor-Emmanuel, son père, qu'à son frère. Le duc d'Aoste ne va même à Rome que lorsqu'il y est appelé officiellement et qu'il obéit à une consigne. »

On lit dans le *Gaulois* :

« Dimanche soir, le prince Amédée de Savoie, duc d'Aoste, frère du roi d'Italie et ancien roi d'Espagne, réunissait à dîner, dans son magnifique palais de Turin, les autorités civiles et militaires de la ville et leur annonçait officiellement ses fiançailles avec sa nièce, la princesse Lœtitia Bonaparte, fille de sa sœur, la princesse Clotilde de Savoie, et du prince Napoléon.

« Deux jours auparavant était arrivé une dépêche de Farnborough, apportant le consentement de S. M. l'impératrice Eugénie, qui doterait richement, dit-on, la future duchesse d'Aoste. Cette dépêche avait été envoyée au Quirinal, où le duc d'Aoste se trouvait pour prendre congé du roi et de la reine d'Italie.

« Le duc d'Aoste est né à Turin, le 30 mai 1845. Il épousa, en 1867, S. A. S. la princesse Marie-Victoria del Pozzo della Cisterna, dont la mère était une Mérode. Il a eu, de ce mariage, trois enfants : le duc de Pouilles, le comte de Turin et le prince Louis, né à Madrid, lorsque le duc d'Aoste régnait en Espagne. Après son abdication, — il a régné du commencement de 1874 au commencement de 1873, — le duc d'Aoste fut nommé inspecteur général de la cavalerie italienne.

« La princesse Marie-Lœtitia Bonaparte est née à Paris le 20 décembre 1866. Elle est d'une beauté remarquable ; mais elle a les épaules un peu hautes, comme le prince Napoléon et le prince Victor. Elle est d'une nature énergique.

« Le duc d'Aoste est de taille moyenne, portant toute la barbe grisonnante, et l'air austère : on dirait un chevalier du moyen âge. Il est très religieux. Mardi, la princesse Clotilde et la princesse Lœtitia sont arrivées à Turin, par le train de France : elles ont été reçues par le duc d'Aoste et retenues par lui à dîner en son palais. Le duc et la duchesse d'Aoste habiteront le palais royal de Turin. »

NOUVELLES MILITAIRES

Le commandant Cherfils, professeur adjoint de tactique à l'École supérieure de guerre, est appelé à remplir les fonctions de chef d'état-major auprès du général de Galliffet pendant les grandes manœuvres de cavalerie.

Le duc d'Orléans, accompagné du colonel Perseval, a rejoint le 4^e bataillon des carabiniers royaux *King's Royal Rifles*, à Chakrata, dans l'Inde, en vue de son éducation militaire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA SAINT-MÉDARD

S'il pleut à la Saint-Médard, Il pleut quarante jours plus tard.

Une violente pluie d'orage est tombée hier matin, 8 juin, et quelques coups de tonnerre se sont fait entendre au loin. Serions-nous donc menacés d'une longue série de jours pluvieux ?

Quoi qu'en dise la sagesse des nations, les pluies du mois de juin ne sont pas, en moyenne, plus abondantes que celles de certains autres mois de l'année.

Espérons-donc qu'il fera beau pour les Processions du second dimanche de la Fête-Dieu.

LES VACANCES DES LYCÉES ET COLLÈGES

Les vacances de 1888 pour les lycées et collèges sont fixées ainsi qu'il suit :

Distribution des prix, mardi 31 juillet. Rentrée des classes, lundi 4^e octobre.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira mardi prochain 12 juin, à 7 heures 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend :

- 1^o Exposé du maire sur la situation financière de l'exercice 1887 ;
- 2^o Dépôt des comptes administratifs et de gestion de 1887, du budget additionnel de 1888 et du budget primitif de 1889 ;
- 3^o Examen des comptes et budgets des Hospices et du Bureau de bienfaisance ;
- 4^o Nomination des commissions du budget, de la voirie, des bâtiments et des fêtes ;
- 5^o Nomination des délégués du Conseil aux commissions des Hospices et du Bureau de bienfaisance ;
- 6^o Affaires diverses.

LE CASIER JUDICIAIRE

La chancellerie vient de mettre à l'étude une importante réforme du casier judiciaire. A l'avenir, les extraits délivrés aux intéressés ne feraient plus mention des condamnations subies antérieurement à leur majorité.

CHOUZÉ-SUR-LOIRE. — Une grave épidémie de rougeole règne en ce moment à Chouzé. Beaucoup d'enfants sont malades ; il y a même eu plusieurs morts.

Une jeune fille de 21 ans, malade depuis dimanche seulement, vient de succomber à son tour.

On ne sait à quoi attribuer cette propagation épidémique, Chouzé jouissant, à juste titre, d'une excellente réputation hygiénique.

CHATELLERAULT. — On ne surveille pas assez les colporteurs allemands qui infestent les villes et les campagnes. Une rixe survenue à Châtellerault, rixe à coups de couteau en plein champ de foire, a amené l'arrestation d'une bande sur laquelle on fera bien de prendre de minutieux renseignements. Dans la mêlée sanglante qui a eu lieu, trois de ces colporteurs étrangers ont été grièvement blessés. Le combat était tout germanique.

LE CRIME DE NEUVY-BOUIN ; — UN MAIRE ASSASSINÉ

Mardi 5 juin, M. Chevallereau, maire de la commune de Neuvy-Bouin (Deux-Sèvres), a été assassiné.

Les meurtriers, deux frères, l'un âgé de 23 ans, l'autre de 25, se sont servis d'un revolver et ont tiré quatre balles sur M. Chevallereau.

Leur crime accompli, ils sont partis dans leur voiture et ont disparu.

Mais la gendarmerie, avertie, les a poursuivis immédiatement et les a découverts cachés dans un champ, à deux kilomètres de Secondigny.

Le maréchal des logis Nodeau et le gendarme Pineau, chargés de cette arrestation, ont fait preuve de courage et d'énergie.

Les assassins ont été conduits d'abord à la chambre de sûreté de Secondigny, puis transférés à Parthenay.

TOURS. — Le Conseil municipal de la ville de Tours vient de décider l'érection dans cette ville d'un monument à la mémoire du général Meunier, né dans cette ville le 19 juin 1754, officier du corps du génie, membre de l'Académie des sciences, tué le 13 juin 1793, en défendant Cassel assiégé par les armées coalisées.

Cette décision a été prise sur la proposition du maire de Tours, M. le docteur Fournier.

L'inauguration du monument a été fixée au 15 juillet prochain. Le gouvernement y sera représenté.

Nous lisons, à propos de M. Wilson, dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

table une jatte de lait, auprès de laquelle il plaça le pain entamé ; puis il dit :

— Je suis pauvre et ne puis vous donner que cette maigre pitance : je me procure difficilement ce dont j'ai besoin ; mais ma demeure, ma table et mon lit vous sont offerts de grand cœur.

L'inconnu l'interrompit :

— Ne vous excusez pas, mon digne hôte : si l'hospitalité que vous me donnez n'est pas somptueuse et riche, le cœur qui la donne est généreux, et cela me suffit.

Puis il s'approcha et commença son repas.

L'ermite s'était assis de nouveau ; il avait repris la Bible, qu'il tenait maintenant sur ses genoux ; mais ses yeux ne pouvaient se détourner du passage : « Qu'il vienne à moi, celui qui pleure ! »

Quand le voyageur eut fini, il se leva, posa son livre et rangea le pain et la jatte vide. Puis il désigna son lit à l'inconnu.

Celui-ci, harassé de fatigue, ne se fit pas prier et s'étendit bientôt, tout habillé, malgré les sollicitations de son hôte qui lui arrangeait deux draps, cachés depuis longtemps dans le bahut.

Dix minutes après, l'inconnu était endormi.

IV

Comme le froid était vif et que, malgré le feu continuellement entretenu, la cahute était humide, l'ermite étendit sur les pieds du dormeur

une couverture de laine grise.

Puis, prenant la lampe, il s'approcha, voulant connaître la figure de celui qu'il secourait.

Il ne l'avait pas vu durant son repas, tout absorbé qu'il était dans sa profonde mélancolie. Mais le calme de cet homme l'enivrait. Lui, dont l'âme était torturée et qui ne pouvait fermer les yeux, sans avoir sans cesse l'esprit obsédé par la douleur, il voulait, curieux et étonné, voir combien le sommeil de son hôte était paisible. Cette tranquillité, cette douceur, cette paix d'esprit qu'il ignorait depuis si longtemps, il voulait savoir si elle existait encore !... Et puis, seul, éloigné de ses semblables, privé de la vue de tout être humain — à l'exception d'un chévrier de la montagne qui lui achetait son pain — combien de fois devait-il souhaiter d'en rencontrer un ! Et voilà que, sans être vu, il pouvait satisfaire son ardent désir ; il y avait un homme, un semblable, presque un ami, qui dormait à ses côtés ; l'occasion était bonne : il n'avait qu'un pas à faire, il était près de lui. Il pourrait le contempler à son aise... Et... et... la tentation était trop forte !... Il céda.

Debout, près du grabat, la lampe à la main, il regarda. Un mot s'échappa de ses lèvres :

— Ciel !... s'écria-t-il.

Étendu sur le dos, le visage souriant, le voyageur ne pouvait être mieux placé pour être considéré attentivement. Il devait être bien jeune :

aucun duvet ne se voyait sur ses lèvres. De longs cils abritaient ses yeux ; ses traits étaient réguliers, fins, délicats ; son nez, — un peu long peut-être — mais sa bouche était bien proportionnée, un joli rouge colorait ses lèvres, son menton était bien fait.

On ne voyait pas ses oreilles : une sorte de capuchon lui enveloppait la tête, et de longues mèches blondes et bouclées s'échappaient seulement de tous côtés.

D'une main, l'ermite écarta un peu le capuchon : une gentille oreille, entourée de cheveux embrouillés, sembla sortie de l'ombre ; de l'autre main il abaissa la lampe ; il y eut un éclair, la lumière avait frappé une perle !

L'ermite doutait encore ; il entr'ouvrit délicatement les vêtements du dormeur et aperçut alors un sein palpitant, que soulevait régulièrement une respiration douce et tiède.

Il tomba à genoux. Puis, saisissant la main de la femme qui dormait devant lui, il la porta à ses lèvres et la couvrit de baisers.

Elle ouvrit doucement les yeux. Elle n'avait pas, non plus, regardé son sauveur pendant le repas, craignant d'être reconnue. Elle considéra donc un instant l'homme tombé à ses pieds, elle eut un sourire de bonheur et s'écria :

— Tiburce !...
— Gertrude !...

Et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

V

Était-ce donc là le secret du solitaire ? Était-ce un amour trompé ou impuissant qui l'avait ainsi poussé à la solitude ?

Le jour commençait à poindre ; l'un près de l'autre, elle, la tête appuyée sur son épaule ; lui, couvrant de baisers ses cheveux d'or, ils semblaient ne plus vouloir bouger.

Cependant Tiburce se leva, jeta quelques sarments dans le feu qui s'éteignait ; et, pour la première fois, la flamme du vieux foyer éclaira une scène d'amour.

Il était révenu vivement s'asseoir au pied du lit.

— Pourquoi m'as-tu quittée ? Pourquoi m'as-tu abandonnée si subitement ? Pourquoi m'as-tu

— Oh ! chère Gertrude, je déplore ma fuite, puisque tu m'aimais vraiment ! Mais la jalousie, la haine, la colère m'ont vaincu ! Je t'ai vu sur le point de te lier à un autre, de confier ta vie à un hôte rival. Je t'ai supplié de m'aimer. Et, souviens-toi, Gertrude, souviens-toi, tu m'as repoussé !

— Hélas ! oui, mon pauvre Tiburce !... Et tu es parti vivre loin de moi, comme un exilé, comme un proscrit. Tu as revêtu cette robe de bure ; et, caché dans cette misérable cabane, tu as attendu que celle qui t'avait banni vint te tendre la main !

Il en a de l'aplomb le député Métri !
Le voilà qui recommence ses petites manœuvres dans le département de la Vienne. Notre excellent confrère du Journal de l'Ouest nous apprend en effet que l'ami de la Limouzine n'a pas renoncé à poser sa candidature dans ce département. Il compte — le pauvre homme ! — que les Poitevins se montreront moins dégoûtés que les Toulousains qui ne veulent plus, pour les représenter, d'un marchand de croix d'honneur !

Aussi, a-t-il l'intention de se présenter dans la Vienne, en compagnie d'autres personnages assez connus pour qu'il soit inutile de les désigner par leurs noms.

Pour soutenir sa candidature, M. Wilson vient même de louer ou d'acheter la Gazette Londunaise, avec l'argent qu'il a acquis de la façon que l'on sait.

Le parti républicain de la Vienne est-il donc si malade et si pauvre en candidats, qu'il n'hésite pas à se réfugier dans les bras de Wilson et de ses acolytes !

LA GRÊLE DANS LA GIRONDE

Une partie du département de la Gironde a été dévastée mardi par une tempête de grêle.

A Castillon, toutes les vitres ont été brisées. Il tombait des grêlons gros comme des œufs de poule.

A Cars, St-Paul, St-Emilion, Rauzan, Mérignas, Bourg, Blaye, St-Ciers-la-Lande, Saucéaz, etc., toutes les récoltes, céréales, arbres fruitiers et vignes, sont perdues.

La Cour d'assises du Morbihan vient de condamner à huit ans de travaux forcés la femme Sculo, reconnue coupable d'avoir étouffé son enfant nouveau-né, puis, après l'avoir dépecé, d'avoir fait cuire les membres dans une marmite pour les donner à manger à un chien.

La femme Sculo a raconté froidement son crime et elle a entendu impassible sa condamnation.

Les amis et connaissances de la famille Mexme-Ouvrard qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au service funèbre de M^{me} veuve Ouvrard-Bidault sont priés de se joindre au deuil qui se réunira rue Dailly, 44, le lundi 44 juin, à 40 heures du matin.

LA POPULATION AGRICOLE de l'Anjou

D'APRÈS UN OUVRAGE NOUVEAU (1)

Chargé par l'Académie des Sciences morales et politiques de procéder à une minutieuse enquête sur l'état intellectuel, moral et matériel de nos populations rurales, M. H. Baudrillart, membre de l'Institut, vient

(1) Les Populations agricoles de la France, par H. Baudrillart, membre de l'Institut; un vol. grand in-8°, Paris, librairie Guillaumin et C^o, 1888.

— Oh ! chère Gertrude !... Mais comment as-tu pu découvrir ou connaître le lieu de ma retraite ?

— Je l'ignorais, et le hasard seul ou la Providence a conduit mes pas vers toi. Je te savais retiré du monde, puisque, dans un dernier billet, tu m'annonçais cette triste détermination. Mais j'avais résolu de te retrouver; j'ai frappé à toutes les chaumières de nos montagnes et je serais encore partie ce matin, si tu ne t'étais trahi. Car je t'aima, mon Tiburce... je t'aime !...

Et, ses bras enlacés autour du cou de son amant, elle l'étreignait dans un brûlant baiser !

Quelques mois plus tard, Tiburce et la belle Suissesse étaient unis à Glaris.

Et, en souvenir de cette heureuse rencontre, les deux époux firent construire un charmant chalet, dans l'emplacement de la vieille cabane, au fond du val d'Engi, dans un repli de montagnes, formé par les Alpes d'Uri.

LÉO DOURAT.

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT, rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint-Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

de réunir en volume la suite des rapports si remarquables et si intéressants où il a rendu compte du résultat de ses patientes et laborieuses recherches. Le livre que nous avons la bonne fortune de recommander aujourd'hui à nos lecteurs, forme la seconde partie des études sur les habitants des campagnes de la France, dont la première a été publiée sous le titre : *Normandie et Bretagne : passé et présent*. Ce nouvel ouvrage comprend le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Flandre, l'Artois, la Picardie, l'Île-de-France, dans le passé et dans le présent, également. L'éminent académicien décrit, dans un tableau aussi complet qu'instructif, les mœurs, les coutumes, l'instruction, la population, la famille, la valeur et la division des terres, le fermage et le métayage, les ouvriers ruraux, les salaires, la nourriture et l'habitation. Faire de l'économie politique et morale, tel est le dessein du savant écrivain, qui, depuis de longues années déjà, s'est attaché à observer « l'homme qui vit en France, et dont l'existence se renferme dans le cercle des occupations rurales ». L'auteur tient à honneur de revendiquer pour ses études le caractère d'une enquête directe et d'un travail personnel. Il y a ensuite ajouté les documents imprimés, les renseignements de source officielle, ainsi que les indications fournies par les publications locales. Pour bien apprécier la condition actuelle des populations agricoles, il a eu soin de les comparer avec le passé. Tout en reconnaissant les améliorations accomplies, il pense que « le progrès moral n'a pas marché de pair avec le progrès matériel », et il énumère les différentes questions à résoudre dans l'avenir, telles que celles de l'association, de l'assistance, du crédit, de l'instruction, du métayage, etc.

Le second chapitre de cet important volume est intitulé : *Les Populations agricoles de l'Anjou*, et ne compte pas moins de quarante-quatre pages que nous voulons résumer à l'aide d'une analyse succincte. M. H. Baudrillart expose d'abord les vœux des Etats relatifs aux campagnes de notre province en 1789 et la situation de ces régions à la fin du XVIII^e siècle. Il constate que la nourriture était généralement satisfaisante et que notre pays était un de ceux où la concorde était le moins troublée entre les classes. Le métayage rapprochait les paysans des seigneurs. La contrée était gaie, salubre, abondante en gibier. « Le trait essentiel de ces propriétaires angevins, c'était l'indépendance. Chaque chef de famille en jouissait d'une manière absolue, retiré sous la protection de ses haies. L'action du pouvoir central arrivait à peine jusque-là, et les villes pauvres et rares n'exerçaient ni influence ni attrait. »

L'auteur aborde ensuite l'étude morale du paysan angevin, dont il dépeint avec une grande finesse et une rare exactitude les types si variés et si dignes d'attirer l'attention de l'observateur perspicace. Il joint à ces portraits successifs l'examen de l'instruction primaire en Anjou, dans le passé et le présent, de l'instruction agricole, des superstitions encore si vivantes dans nos campagnes, de l'état moral, de l'intempérance trop fréquente, des mœurs et de la criminalité, de la famille et de la population ainsi que des coutumes locales. Puis il montre l'état de la propriété, le morcellement, l'industrie horticole, la valeur des terres, la population des ardoisières. Il jette un coup d'œil sur les divers arrondissements, dont il indique, d'un trait rapide et sûr, les caractères distinctifs. Les développements agricoles depuis 1789, la situation des fermiers, la tenue des fermes, le métayage, la condition des ouvriers ruraux, les salaires, l'émigration, la mendicité, l'assistance, l'épargne, sont tour à tour l'objet de réflexions judicieuses et d'observations profondes, qui prouvent que l'écrivain a creusé avec une persévérance infatigable ces nombreux et difficiles sujets.

Chemin faisant, M. H. Baudrillart rappelle les tentatives du marquis de Turbilly, « un grand promoteur de l'agriculture non-seulement en Anjou, mais en France », et les essais du célèbre et infortuné Foulon autour de ses domaines de Doué-la-Fontaine, où il avait entrepris de semer des luzernes qui réussirent. Il rend hommage à la rénovation agricole accomplie au Bourg-d'Iré par le comte de Falloux et il admire cet « appel aux propriétaires trop oublieux de leurs devoirs », qui a été « justifié par l'exemple et par le succès ». L'arrondissement de Segré a éprouvé « les effets de ces méthodes plus avancées, et le départe-

ment en recevait le contre-coup favorable par l'imitation d'un grand nombre de propriétaires. » N'oublions pas de relater, au sujet des horticulteurs, le passage suivant : « On y trouve (en Anjou) des familles en possession d'une notoriété non-seulement locale, mais universelle : telle est, à Angers même, la famille Leroy. »

Les qualités de notre paysan sont signalées dans plusieurs passages : « Au point de vue moral, il n'a ni la brusque franchise, ni la défiance un peu sournoise d'autres races, et se montre peu enclin à la dissimulation, quoique son intérêt l'y détermine quelquefois. La malveillance, la jalouse envie pour les supérieurs, sont certainement plus rares chez ce paysan que dans beaucoup d'autres populations. L'Angevin est bienveillant par nature ; il a une certaine facilité d'humeur, toutes les fois que quelque passion ne le fait pas sortir de son caractère. J'ai signalé son honnêteté. Toutefois, « ce qui s'est affaibli, c'est la sévérité dans les habitudes de la vie » ainsi que la sobriété, car la consommation alcoolique s'est beaucoup trop développée dans les campagnes de l'Anjou. Si, d'autre part, on s'accorde à louer en général l'état de la famille, on regrette, de l'autre, la tendance à diminuer le nombre des enfants.

L'extérieur de la ferme est trop souvent négligé, tandis que « l'intérieur, habité par la famille, laisse voir dans le mobilier et dans les moindres détails du ménage une propreté presque irréprochable ». Le régime alimentaire est resté simple mais substantiel. Le métayage est plus doux et plus paternel dans l'Anjou que dans les autres parties de la France et les métayers, sont, de leur côté, généralement assez disposés à la conciliation. La situation des ouvriers ruraux s'est également améliorée et ils ont la meilleure part dans l'augmentation totale du revenu. Toutefois, malgré la hausse du salaire, ces ouvriers ne s'enrichissent pas, car ils ne sont pas assez économes et multiplient les dépenses improductives. En résumé, le département de Maine-et-Loire occupe un rang élevé parmi nos départements agricoles. Il lui reste à développer l'instruction et l'outillage.

M. H. Baudrillart, dans son intéressante étude, mentionne les communications et les travaux de MM. A. Bouchard, secrétaire de la Société agricole et industrielle de Maine-et-Loire ; Célestin Port, archiviste du département ; abbé Allain ; Dom Piolin, prieur de Solesmes ; Ch. Michelet, inspecteur-honoraire de l'enseignement primaire, etc. Pour ce qui concerne la situation des campagnes à la fin du Moyen Age, le savant écrivain nous fait l'honneur d'extraire un certain nombre de comptes énumérés dans notre ouvrage sur la *Vie privée en Anjou au XV^e siècle*, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual, receveur de Jean Bourré (1463-1466). Il cite aussi le *Roi René*, de M. Leoy de la Marche, et Bourdigné. Aucune source sérieuse d'informations sur la condition des populations rurales de l'Anjou, dans le passé et le présent, n'a été négligée.

Cette enquête est donc à la fois complète et impartiale, comme celles qui le suivent et qui présentent un égal attrait. Le chapitre relatif aux populations agricoles du Maine abonde en détails nouveaux. Nous devons remercier l'auteur d'avoir sacrifié généreusement d'autres travaux qui lui étaient chers, pour se consacrer tout entier à retracer l'image fidèle des habitants de nos campagnes, et de nous avoir si clairement exposé « l'immense importance de ces intérêts essentiels relativement à l'existence et à la prospérité nationale ». Il le dit avec raison, dans un fier langage : « C'est du fonds même de la France qu'il s'agit ici ». Tous ceux qui ont le noble souci de ces graves questions, comprendront ces sages paroles. Ils voudront lire et consulter ce bel ouvrage, que nous venons de leur présenter et qui a déjà reçu un accueil si flatteur des juges compétents.

ANDRÉ JOUBERT.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juin.

Le marché conserve son attitude satisfaisante et les cours de nos rentes bénéficient largement de ces bonnes dispositions; le 3 0/0 clôture à 83.21; le 4 1/2 à 106.05.

L'action du Crédit Foncier cote 1.455. On est fixé maintenant sur quelques-unes des conditions de l'augmentation du capital; seulement on ne connaît pas encore exactement le taux auquel les titres seront émis. Les obligations des diverses séries ont un bon courant de demandes.

La Société Générale se traite à 453.75. Les Dépôts et Comptes courants s'avancent à 602.50. La Banque d'Escompte a des achats suivis à 466.25.

Les obligations de la Société des Immeubles restent à 385. Les acheteurs actuels ne s'en plaindront pas. Bientôt on ira de l'avant, les obligations du même type de la Banque Hypothécaire cotant 495. C'est donc un arbitrage qui rapporte plus de 100 francs de bénéfices.

L'action de Panama s'inscrit à 380. L'émission de l'emprunt à lots autorisés par le Sénat et la Chambre aura lieu le 27 juin. Il s'agit de 2.000.000 d'obligations rapportant 15 francs d'intérêt, remboursables à 400 francs en 99 ans et dotées de primes s'élevant à 500.000 francs. Le prix d'émission sera fixé, croyons-nous, à 360 francs avec des versements échelonnés sur une période d'environ 18 mois.

Les Métaux clôturent à 820.

La Compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Une nouvelle assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Transatlantique est convoquée pour le samedi 30 juin.

Dernières Nouvelles

LE MARÉCHAL LEBŒUF

Les obsèques du maréchal Lebœuf auront lieu mardi, à 2 heures, à Bailleul, près Argentan (Orne).

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

On annonce que M. de Freycinet fera signer, demain, un décret nommant M. le général de Miribel chef d'état-major général.

LE GÉNÉRAL CAFFAREL

Selon la *Patrie*, M. Carnot, à l'occasion du 14 Juillet, fera la remise de l'amende infligée au général Caffarel.

Pesth, 8 juin.

Avant la réunion des Délégations, M. Tisza répondra à l'interpellation de MM. Apponyi, Helfy, etc., sur son discours du 26 mai; et le ministre du commerce, comte Széchenyi, à l'interpellation de M. Posnaudy sur la circulaire adressée aux chambres de commerce pour les empêcher de participer à l'Exposition de 1889.

LES GRANDES MANŒUVRES ITALIENNES

D'après une information, puisée à une source officielle, l'Italie n'admettra, cette année, aucune mission étrangère aux grandes manœuvres.

Elle n'enverra elle-même aucune mission aux manœuvres étrangères.

BOURSE DE PARIS

DU 8 JUIN 1888.

Rente 3 0/0	83 30
Rente 3 0/0 amortissable	86 10
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 65
Obligations du Trésor	511 »

CHALEURS
Alcool
de Menthe de
RICQLÈS
(le seul véritable) contre les moindres maux, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toilette et les dents. 46 récom. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon, C. d'Herbouville, 9. Dépôts partout. Exiger le nom de RICQLÈS.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean,

G. DOUENEL. — P. ANDRIEU, successeur

LIQUEUR FÉLIX POTIN

Cette liqueur, d'un goût fort agréable, d'un prix peu élevé, se recommande surtout par ses qualités hygiéniques et digestives, par la finesse de son parfum.

Le grand flacon 3 fr. 25

Le 1/2 flacon 1 75

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur.

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE,

VENTE

Sur surenchère du dixième,
Aux enchères publiques
et en trois lots
DE DIVERS
IMMEUBLES

CONSISTANT EN:
Terres, Prés et Vignes,
Situés communes de Saint-Hilaire-du-Bois et du Voide,
Arrondissement de Saumur,
(Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées, le samedi 30 juin 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que par suite de la surenchère du dixième faite conformément à la loi par M. Louis Musseau, ci-après nommé, d'immeubles situés communes de Saint-Hilaire-du-Bois et du Voide, ci-après désignés, vendus par M^{me} veuve Richard-Gaudicheau, ci-après nommée, savoir:

Le premier lot, aux époux Poisson-Houbert, suivant contrat passé devant M^e Tahet, notaire à Vihiers, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, moyennant le prix principal de huit mille sept cent quatre-vingt-six francs, en sus des charges;

Le deuxième lot, aux époux Galé-Hublot, suivant contrat reçu devant M^e Tahet, notaire à Vihiers, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, moyennant le prix principal de deux mille deux cent francs, en sus des charges;

Le troisième lot, aux époux Defois-Gohier, suivant contrat reçu devant M^e Discry, notaire à Vihiers, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, moyennant le prix principal de trois cent trente-cinq francs, en sus des surcharges;

Ladite surenchère validée suivant jugement du Tribunal civil de Saumur, du douze mai mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, signifié, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-huit, à avoué par acte du Palais et à partie suivant exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du deux juin 1888;

Et sur la poursuite de M. Louis Musseau, propriétaire et meunier, demeurant au lieu du Chauveau, commune de Saint-Lambert-du-Lattay; surenchérisseur, ayant pour avoué M^e André Popin, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

En présence de:
1^o M. Athanase Poisson, bijoutier, demeurant à Vihiers, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de M^{me} Marie Hublot, sa femme, avec laquelle il demeure à Vihiers, et cette dernière, en son nom personnel, acquéreurs solidaires des immeubles ci-après désignés;

2^o M. Joseph Gâté, propriétaire, demeurant à Vihiers, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de M^{me} Marie Hublot, sa femme, avec laquelle il demeure à Vihiers, et cette dernière en son nom personnel, acquéreurs solidaires des immeubles ci-après désignés;

3^o M. Louis-Pierre Defois, journaliste, demeurant à Vihiers, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de M^{me} Eugénie Gohier, sa femme, avec laquelle il demeure à Vihiers, et celle-ci en son nom personnel, acquéreurs solidaires des immeubles ci-après désignés;

Les époux Poisson, Gâté et Defois, adjudicataires surenchéris ayant pour avoué M^e Louis Albert, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7;

Et encore en présence de:
M^{me} Louise Gaudicheau, sans profession, veuve en premières noces de M. Louis Bompas, et en secondes noces de M. Louis Rochard, ladite dame demeurant au bourg de la commune de Montilliers;

Vendresse des immeubles surenchéris, défaillante faute d'avoir constitué avoué.

Il sera procédé, le samedi trente juin mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à l'adjudication aux enchères publiques et en trois lots, des immeubles ci-après désignés, sur les mises à prix suivantes, savoir:

DÉSIGNATION

1^o Lot.
I. Commune du Voide: 1^o Les Renards, terre, d'une contenance de un hectare cinquante-deux ares cinquante centiares, n° 2, section C, polygone 11; 2^o Les Renards, terre, d'une contenance de soixante-dix-neuf ares cinquante centiares, n° 17, section C, polygone 11 du cadastre; 3^o L'Ouche de Bouzilleau, d'une contenance de soixante-neuf ares, n° 1, section C, polygone 11, sur la commune du Voide, et la Pajoterie, terre et chemin, d'une contenance de quarante-cinq ares vingt centiares, n° 1 et 2, section K, polygone 20, sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, soit au total un hectare quatorze ares trente centiares; 4^o Le Champ de Chaiotie, sis commune du Voide, d'une contenance de un hectare cinquante ares cinquante centiares, n° 29, des mêmes section et polygone.

II. Commune de Saint-Hilaire-du-Bois: 5^o le Pré de Bouzille, d'une contenance de soixante-trois ares cinquante centiares, n° 27, section K, polygone 10.

Soit au total, cinq hectares soixante-un ares vingt centiares.

Mise à prix: onze mille cent quatre-vingt-un francs dix centimes, ci..... 11,181 fr. 10

2^o Lot.
Commune du Voide: La Varenne, terre, d'une contenance de un hectare douze ares, n° 2 et 4, section C, polygone 10.

Mise à prix: deux mille sept cent quatre-vingt-trois francs, ci 2,783 fr.

3^o Lot.
Commune du Voide: deux planches de vigne, d'une contenance de seize ares quatre-vingt centiares, n° 158 p et 124 p, section B, polygone 7, dans les Grandes-Roches.

Mise à prix: quatre cent quarante-cinq francs cinquante centimes, ci..... 445 fr. 50

Réserve est faite au Tribunal de réunir les trois lots en un seul sur la demande du surenchérisseur.

Total des mises à prix: quatorze mille quatre cent neuf francs soixante centimes, ci..... 14,409 fr. 60

Outre les charges, clauses et conditions insérées aux trois contrats de vente des treize novembre, quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept et vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, sus énoncés dont les expéditions ont été déposées au greffe du Tribunal civil de Saumur, pour servir de minutes d'enchère.

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2^o A M^e ALBERT, avoué à Saumur, 7, rue de la Petite-Douve;

3^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Saumur, le 6 juin 1888.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur le

juin mil huit cent quatre-vingt-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^{ent}. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine;
2^{ent}. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;
3^{ent}. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune.

Ces immeubles appartiennent à M^{me} LECLORENNE et à ses enfants.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur,

Le DIMANCHE 17 Juin 1888, à une heure précise de relevée,

En totalité ou par lots à former au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ

A SAUMUR,
Située aux Huraudières,

Derrière l'Ecole de cavalerie,
Appartenant à M. LACROIX-TAUGOURDEAU, jardinier, qui l'exploite actuellement.

Cette propriété, située sur le chemin du Breil ou chemin Charnier, est d'une contenance totale de deux hectares quatre-vingt-quatre ares vingt-sept centiares et comprend:

1^o Un corps de bâtiments se composant de maison, hangar, caves et autres dépendances; 2^o Une petite maison isolée; 3^o Une portion de terrain en culture plantée de rangées de vignes contenant cinquante-huit ares quatre-vingt centiares; 4^o Un jardin fruitier et potager contenant un hectare vingt-cinq ares dix centiares; 5^o Une pièce d'eau d'une superficie de cinquante-sept ares quinze centiares; 6^o Enfin un pré saulaie de quarante-trois ares vingt-deux centiares.

Elle est d'un seul tenant et joint à l'ouest le chemin du Breil ou chemin Charnier, au midi la levée d'enceinte, au nord l'usine Avenier et M. Guérin, à l'est M. Chambourdon ou le tir aux pigeons.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. LACROIX-TAUGOURDEAU;

Et, pour tous renseignements: 1^o à M^e GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges; 2^o et à M. TAVEREAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A Saumur, en l'étude dudit M^e GAGNAGE,

Le samedi 16 juin 1888, à 4 heures de l'après-midi,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS,
Situés à Saumur, quartier de Nantilly,

Appartenant à M. FOURNÉE-GONDOUIN, d'Angers.

1^{er} Lot.

Un morceau de terre clos de mur, sur lequel existe une petite maison, le tout situé au lieu dit Grenelle, d'une superficie de vingt-deux ares environ, joignant au levant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Ferné Kaiser, et au nord M. Chevalier.

2^o Lot.

Un clos de vigne, situé au même lieu, en face le précédent, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares et sur lequel existe également une petite maison, le tout joignant au couchant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Couassin et au nord M. Bodin.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e GAGNAGE, notaire, ou à M. TAVEREAU-NICOLAS, expert à Baugneux.

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés
Des échantillons sont envoyés sur demande.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE 17 JUIN, à 4 heures précises de l'après-midi,

A la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

IMMEUBLES

Ci-après,
Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Et dépendant de la succession de M. et M^{me} VILLIEN-GOUBY.

1^o TROIS PETITES MAISONS, à Saint-Hilaire, dont deux se joignant et une isolée, élevée sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée avec greniers au-dessus, caves dans le roc, cour commune et jardin;

2^o Et trente-huit ares quarante-trois centiares de terre labourable, au canton du Bas-Pré-Boisseau, joignant au levant M. Renard, au couchant M^{me} de la Frégoillère, au nord M. Renou-Bertin et au midi un chemin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GAGNAGE.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le DIMANCHE 10 Juin 1888, à 1 heure du soir, dans une maison située à Trezay, commune de Méron, habitée par la veuve Pascal ROBERT et ses enfants,

Il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire, à la vente aux enchères publiques de meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la communauté de biens ayant existé entre M. Pascal ROBERT, décédé, et la dame Jeanne ALLARD, sa veuve, survivante.

On vendra:

Batterie de cuisine, vaisselle, chaises, tables, huches, buffets, coffres, armoires, plusieurs bois de lits, couettes, traversins, oreillers et rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains et torchons, chemises d'homme et de femme, un fusil Lefaucheur, une bascule à peser et ses poids, un moulin à vanner, une pendule, futailes, bois de chuffage, paille, foin, luzerne, blé, avoine et seigle, noir, plusieurs bœufs, vaches, taureaux et génisses, plusieurs chevaux, plusieurs charrettes et carriole, instruments aratoires de toutes sortes et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain,

UNE FERME, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu;

Exploités actuellement par M. DIXMIER.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER.

Etude de M^e A. MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Le DIMANCHE 10 juin 1888, à 2 heures du soir, à Champigny, commune de Souzay, au domicile du sieur RÉBILLLEAU-GASNAULT, — M^e MARCOMBRE procédera à la vente, aux enchères publiques, de: un cheval, une charrette, deux vaches, meubles, linges et quantité de bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

Saumur, imp. P. GODET.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

MAISON

Avec Jardin clos de murs
Contenant environ 20 ares.

ECURIE, REMISES ET SERVITUDES,
Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

ON DEMANDE des Courtiers en Librairie de bonne tenue, 3 fr. par jour et remises sur les affaires. Certificats et références exigés. — S'adresser à M. LANDEL, 49, rue Saint-Nicolas, Saumur.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT
Pour cause de décès,

Très-bonne maison de Clouterie, Quincaillerie et Articles de ménage.

MAGASIN BIEN SITUÉ ET TRÈS BIEN ACHALANDÉ.

S'adresser à M^{me} veuve VASSEUR, propriétaire de ladite maison, 28, rue Saint-Nicolas, Saumur.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit lot à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans
SAUMUR

Soufflets à vignes, Lavergne et autres systèmes. Fils de fer galvanisés pour la vigne. Pulvérisateurs Poncet-Bernard, Japy et Delord. Faux brevetées sans côte, nouveau modèle.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE

LIBIG

PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales

Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS

Exiger la signal. du Bon J. V. LIBIG en encre bleue sur l'étiquette

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale
PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATELAIN, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS:
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.